

Groupe de travail 3 : Contrôle de l'UE et questions sanitaires, règles en matière de protection des consommateurs

Projet d'ordre du jour

Lundi, 23 mai 2022 (10h00 – 13h30 CEST)

Zoom / Martin's Brussels EU Hotel (Hybride)

Interprétation en EN, ES, FR

10h00 Mot de bienvenue du Président, Benoît Thomassen

10h05 Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (29.03.22)

10h10 Points d'action

- État des lieux des points d'action de la dernière réunion - informations

10h15 Cadre du système alimentaire durable

- Présentation de la consultation publique par un représentant de la Commission (à confirmer)
- Échange de vues et voie à suivre

10h45 Habilier le consommateur pour la transition verte

- Présentation de la proposition législative par un représentant de la Commission (à confirmer)
- Échange de vues et voie à suivre

11h15 Gouvernance d'entreprise durable

- Présentation de la proposition législative par un représentant de la Commission (à confirmer)
- Échange de vues et voie à suivre

11h45 Pause

12h00 Inscriptions géographiques et systèmes de qualité de l'UE

- Présentation de la proposition législative par un représentant de la Commission (à confirmer)
- Échange de vues et voie à suivre

12h30 Règle de catégorie d'empreinte environnementale du produit pour les produits de la pêche



- Mise à jour sur les travaux du Groupe de discussion sur le PEFCR pour les produits de la pêche par Pedro Reis Santos, Secrétaire général
- Examen du projet d'avis et de la voie à suivre

13h20 Questions diverses

13h25 Résumé des points d'action

13h30 Fin de la réunion

Déjeuner

DRAFT



Version annotée

Type	Article	Contexte	Objectif	Documents
Décision	Cadre des systèmes alimentaires durables	Dans le cadre de la stratégie F2F, la COM a annoncé l'adoption d'une loi-cadre horizontale visant à accélérer et à faciliter la transition vers un système alimentaire durable. La période de consultation sur la feuille de route s'est déroulée du 28 septembre 2021 au 26 octobre 2021. La période de consultation publique est du 28 avril au 21 juillet 2022. L'adoption de la proposition législative est prévue pour le T4 2023. Dans le cadre du PT de l'année 6, le MAC s'est engagé à produire un avis. Le 15 février 2022, le MAC a adopté un avis sur le sujet.	Présentation et échange avec le représentant de la COM (DG MARE) pour une meilleure compréhension de la consultation publique par les membres. Décision sur la voie à suivre (p. ex., réponse à la consultation, réponses individuelles, avis sur certains sujets, ou rien).	- Page Mieux légiférer - Avis MAC
Décision	Habiller le consommateur pour la transition verte	La DG JUST a lancé une initiative en matière de politique des consommateurs pour renforcer le rôle des consommateurs dans la transition verte. L'initiative établira potentiellement des exigences minimales pour les logos et les labels de durabilité. L'initiative vise à lutter contre la prolifération des logos, labels, marques de confiance, marques de qualité, revendications, etc. de durabilité signalant des vertus économiques, sociales et environnementales et des informations en ligne. En vertu des conseils précédents, le MAC a recommandé l'exploration d'exigences minimales pour les allégations volontaires de durabilité et les systèmes de certification. Lors de la réunion de septembre 2021, les membres ont convenu d'attendre les développements de l'initiative. Le 30 mars 2022, la COM a adopté une proposition de directive.	Présentation et échange avec le représentant de la COM (DG JUST) pour une meilleure compréhension de la proposition législative, en particulier la fixation d'exigences minimales pour les logos et labels de durabilité. Décision sur la voie à suivre (p. ex., rédaction d'avis, aucun).	- Page Mieux légiférer - Avis MAC (j)

Décision	Gouvernance d'entreprise durable	La DG JUST a lancé une initiative visant à améliorer le cadre réglementaire de l'UE en matière de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Il vise à permettre aux entreprises de se concentrer sur la création de valeur durable à long terme plutôt que sur des avantages à court terme. Il vise également à mieux aligner les intérêts des entreprises, de leurs actionnaires, des dirigeants, des parties prenantes et de la société. Cela aiderait les entreprises à mieux gérer les questions liées à la durabilité dans leurs propres opérations et chaînes de valeur en ce qui concerne les droits sociaux et humains, le changement climatique, l'environnement, etc. Le 28 mars 2022, la COM a adopté une proposition de directive.	Présentation et échange avec le représentant de la COM (DG JUST) pour une meilleure compréhension de la proposition législative. Décision sur la voie à suivre (p. ex., rédaction d'avis, aucun).	- Page Mieux légiférer
Décision	Indications géographiques et systèmes de qualité de l'UE	Les systèmes de qualité protègent les appellations des aliments et des boissons contre la fraude et certifient qu'ils ont été fabriqués selon des normes élevées dans un pays ou une région spécifique. La COM entreprend une révision pour renforcer le système, notamment en améliorant la production durable dans le cadre des régimes, en améliorant l'application de la législation, en responsabilisant les groupements de producteurs, en réduisant la fraude sur Internet, en adaptant mieux les systèmes aux producteurs de toutes les régions de l'UE, en examinant les moyens de promouvoir et de protéger les aliments traditionnels de l'UE et en accélérant les procédures d'enregistrement. La proposition législative de règlement a été adoptée le 31 mars 2022.	Présentation et échange avec le représentant de la COM (DG AGRI) pour une meilleure compréhension de la proposition législative. Décision sur la voie à suivre (p. ex., rédaction d'avis, aucun).	- Page Mieux légiférer
Examen du projet d'avis	Règles de catégorie d'empreinte environnementale	En 2020, la DG ENV a lancé une initiative politique sur une éventuelle proposition législative visant à étayer les allégations écologiques. Les règles relatives aux catégories	Le Secrétaire général doit fournir un résumé du travail effectué par le	- Page Mieux légiférer - Première consultation ouverte

	des produits pour les produits de poisson marin	environnementales de produits (PEFCR) sont en cours d'élaboration par des experts externes, y compris pour les produits de la pêche marine non transformés, sous l'égide d'un secrétariat technique. La première consultation a eu lieu du 2 août au 4 octobre 2021. Une deuxième consultation publique était prévue pour février/mars 2022, mais a été retardée. Lors de la réunion du 15 septembre 2021, le GT3 a convenu de la création d'un groupe de discussion (<i>focus group</i>) chargé d'analyser les projets de documents avant la deuxième consultation ouverte. Lors de la réunion de mars 2022, la proposition de projet d'avis du groupe de discussion a été présentée. Il a été convenu, à titre de mesures à prendre, de procéder à un projet d'avis fondé sur les messages politiques convenus. À la suite de la communication des données par l'EAPC, une réunion supplémentaire entre le groupe de discussion et le secrétariat technique aura lieu. Après la réunion supplémentaire, un projet d'avis sur les aspects techniques est à préparer.	groupe de discussion. Examen du projet d'avis.	- Mandat de FG
--	---	--	--	--------------------------------